



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

FONDÉE LE 13 JUIN 1986 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 OCTOBRE 2005

sous le haut patronage de

S.A.Eme Fra' Andrew Bertie

Prince et LXXVIII^e Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

Siège social : 10, place des Victoires - 75002 Paris

Téléphone-Télécopie : 01.42.96.48.36



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

- M. Robert Mathern (1906-1998)
 M. Melchior d'Espinay (1915-2000)
 M. Jean Grassion (1914-1999)
 Mme Cino del Duca (1912-2004)
 M. (1907-1999) et Mme Michel Pomarat
 M. Antoine Hébrard
 Mme van der Sluijs, née Simone Lacroix (1917-1998) et M. Adrien van der Sluijs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (5 février 2007)

- Président : S.Exc. l'Ambassadeur Jean-Bernard de Vaivre, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).
- Vice-Présidents : M. Georges Dusserre, chevalier de grâce magistrale de l'Ordre de Malte, ancien conservateur du musée départemental de Gap.
 M. Gabor Mester de Parajd, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean (Grand Bailliage de Brandebourg), architecte en chef des Monuments historiques, correspondant de l'Académie d'architecture.
- Trésorier émérite : Baron Raymond Durègne de Launaguet, chevalier en obédience, conseiller historique honoraire de la Représentation officielle de l'Ordre souverain auprès de la France, correspondant de l'Académie de marine.
- Trésorier : M. Roger Ciffréo, expert-comptable et commissaire aux comptes en retraite, chevalier de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
- Secrétaire : M. Michel Hauser, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte.

Autres membres (ordre alphabétique)

- M. Bertrand de Bary, commandeur du mérite de l'Ordre de Malte, ancien commandeur de la commanderie française de l'Ordre de Saint-Jean (Grand Bailliage de Brandebourg).
 - M. Alain Blondy, professeur aux universités de la Sorbonne et de La Valette.
 - Me André Damien, chevalier grand-croix de grâce magistrale, membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Conseiller d'Etat honoraire, Lieutenant de France de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
 - S.Exc. le Baron Jacques de Dumast, chevalier grand-croix de grâce et de dévotion, ambassadeur de l'Ordre de Malte au Liban.
 - M. Jean Favier, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), ancien directeur général des Archives nationales et président de la Bibliothèque nationale de France, président de la commission française pour l'UNESCO.
 - M. Antoine Hébrard, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte, président-directeur général du Who's Who in France et du Bottin Mondain.
 - M. Philippe Plagnieux, professeur à l'Ecole de Chartres et à l'Université de Franche-Comté.
 - M. Michel Ramousse, chevalier de grâce magistrale, correspondant de la Société pour la région Bourbonnais, Velay, Basse-Auvergne, Forez, Vivarais, Gévaudan.
 - M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), archiviste-paléographe, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
 - Mme Françoise Roux, secrétaire générale de la Société historique Ernest d'Hauterive.
 - M. Georges Souville, chevalier de grâce magistrale, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S., secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix-en-Provence, membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.
 - Mme Michèle Zanetta, professeur à l'Institut international de Lancy (Genève), conservateur du musée de la commanderie de Compesières, correspondant de la Société pour la Suisse.
- Bibliothèque : M. Hugues Lépolard, archiviste-paléographe, conservateur des archives et de la bibliothèque.

CORRESPONDANTS RÉGIONAUX

- M. Raoul Chevreul : Bourgogne.
- M. Michel Ramousse : Bourbonnais, Basse-Auvergne, Velay, Forez, Gévaudan, Vivarais.
- M. Louis Wiederkehr : Haute-Alsace.
- M. Lucien Gerbeau : Albigeois, Haute-Auvergne, Limousin, Marche, Quercy, Rouergue.
- Mme Michèle Zanetta : Suisse.

SOMMAIRE DU BULLETIN N°19

	Pages
<i>Trois questions à propos de l'Hospitalier Gérard : Les reliques, qui ont reposé pendant plusieurs siècles dans la chapelle du château de Manosque, appartenaient-elles au premier chef de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem ? Dans la négative, de qui étaient-elles et sommes-nous encore en droit de décerner à l'Hospitalier Gérard le titre de bienheureux ? - Alain Beltjens</i>	4
<i>Antoine Favray, servant d'armes et peintre de Cour à Malte - Alain Blondy</i>	60
<i>Note sur la prétendue « Maison de Djem » à Rhodes - Jean-Bernard de Vaivre</i>	77
<i>Contribution à la bibliographie de l'histoire de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (suite X) (1996-2007) - Georges Souville</i>	96
<i>Notes de lecture - Hugues Lépolard</i>	111



COTISATIONS POUR 2007

- Membres titulaires : 40 €
- Membres titulaires à vie : 400 €



Illustration de la couverture :

Vue de la façade, sur la rue du château à Rhodes, de l'ensemble de bâtiments édifiés par des prieurs de France successifs et connu sous le nom d'*Auberge de France*.

On distingue, à gauche, l'entrée du corridor voûté qui, au début du XVI^e siècle, remplaça l'une des anciennes ruelles étroites du réseau urbain primitif. Puis, successivement dans cette rue, trois magasins et, plus loin, dans son encadrement le portail de 1492.

C'est par ce corridor voûté du premier plan que l'on accédait à l'escalier, situé une douzaine de mètres plus loin sur la gauche mais dans la pénombre, au portail de marbre menant au jardin de la maison n°6. Cela étant, le corridor, le magasin qui lui est accosté et toute la partie de la façade jusqu'au décrochement du bandeau constituent des réfections, à l'identique, de ce qui fut détruit à la fin de la seconde guerre mondiale. Seule la partie de la façade à droite de la zone ombrée est telle que l'architecte Albert Gabriel l'a restaurée au début du XX^e siècle.



La Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte ne prend pas la responsabilité des opinions exprimées dans les écrits dont elle autorise l'insertion dans le bulletin.

Alain BELTJENS

TROIS QUESTIONS

À PROPOS DE L'HOSPITALIER GÉRARD :

**Les reliques, qui ont reposé pendant plusieurs siècles dans la chapelle
du château de Manosque, appartenaient-elles au premier chef
de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem ?**

**Dans la négative, de qui étaient-elles et sommes-nous encore en droit
de décerner à l'Hospitalier Gérard le titre de bienheureux ?**



Société de l'histoire et du patrimoine
de l'Ordre de Malte

Inscription écrite, quelques siècles plus tard, sur le verso d'un rouleau de parchemin daté de 1283 : « Fondation faite par frere Berenguer Monge, commandeur de Manosque, dans la chapelle du palais de Manosque et dans leglise de St Pierre. 1283. » Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 56 H 4675.

Introduction

Quelques auteurs soutiennent que les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem auraient déposé dans la chapelle du château de leur commanderie de Manosque, à une date indéterminée avant le 11 juillet 1283, des ossements qui auraient appartenu au frère Gérard, le premier chef de leur ordre¹. Plusieurs auteurs prétendent, en outre, que le frère Jean de Boniface de la Molle, nommé bailli de Manosque en 1529, aurait transféré dans la chapelle du château de son bailliage, au début du deuxième tiers du XVI^e siècle, d'autres ossements – en fait, un squelette presque complet – qui auraient également appartenu à l'Hospitalier Gérard². Certains auteurs laissent même entendre que les reliques prétendument transférées par Boniface auraient constitué avec celles mentionnées dans la fondation du 11 juillet 1283 et augmentées par la suite d'un bras recouvert d'argent cité dans un inventaire dressé en 1398-1400³, le squelette complet du premier chef de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, puisque le bras, dont les premières étaient privées, se serait identifié à celui mentionné dans cet inventaire⁴.

Malheureusement pour ceux qui chercheraient à faire la lumière sur l'authenticité des reliques attribuées par certains à l'Hospitalier Gérard, la tourmente révolutionnaire qui agita la France à partir de 1789 fit également sentir ses effets à Manosque. Le château et la chapelle, offerts jadis par les comtes de Forcalquier aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem⁵,

¹ F. Giraud, *Le bienheureux Gérard, fondateur et premier grand maître des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, Aix, 1909, pp. 33 à 37 ; Aristide Donnadiou, « Le bienheureux Gérard Tenque » dans *Annales de l'ordre souverain militaire de Malte*, janvier-mars 1960, n° 1. Notons que la fondation constituée le 5 des ides de juillet 1283, c'est-à-dire le 11 juillet 1283 (cf. *infra* la note 17), par le frère Bérenger Monge, commandeur de Manosque et d'Aix, mentionne la présence dans cette chapelle du corps d'un bienheureux Giraud sans autre précision. Nous verrons *infra* au chapitre I, § I.– ce qu'il faut penser de l'opinion de ces auteurs.

² Jean Columbi S. J., *Urbis Manuascae libri tres*, Lyon, 1662, livre III, p. 305 ; le vicomte L.- F. de Villeneuve-Bargemont, *Monuments des grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, tome I, Paris, 1829, p. 5 ; Giraud, *op. cit.*, p. 37 ; Andrieu, *Histoire religieuse et hagiologique du diocèse de Digne*, Le Bienheureux Gérard Tenque, Aix, 1893, p. 269 ; Pierre-Joseph de Haitze, *Histoire de la vie et du culte du bienheureux Gérard Tenque*, Aix, 1730, pp. 153 et 154 ; Achard, *Dictionnaire des hommes illustres de la Provence et du Comtat Venaissin*, Marseille, 1786, t. II, pp. 248 et suivantes, art. Tenque ; Barrière, *Histoire de la ville de Manosque* (ouvrage manuscrit) ; Donnadiou, *op. cit.*

³ Voyez *infra* le chapitre I, § III.– et l'inventaire des biens de la commanderie de Manosque établi en 1398-1400.

⁴ Giraud, *op. cit.*, p. 47 ; Andrieu, *op. cit.*, p. 270.

⁵ Plusieurs actes ont confirmé cette donation, à savoir : 1° l'acte du 11 juin 1149 par lequel Guigues II, comte de Forcalquier, donne à l'Hôpital de Jérusalem la ville, le château et le territoire de Manosque et de Toutes Aures (Delaville Le Roulx J., *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem [1100-1310]*, Paris, 1894-1906, 4 volumes. En abrégé : *Cart. I*, n° 186) ; 2° l'acte du 17 mars 1207 par lequel Guillaume IV, comte de Forcalquier, confirme aux Hospitaliers la donation de Manosque et de Toutes Aures, à eux faites par son oncle Guigues II (*Cart. I*, n° 1258) ; 3° l'acte du 4 février 1209 par lequel Guillaume IV, comte de Forcalquier, confirme aux Hospitaliers, dans son testament, la donation de Manosque (*Cart. I*, n° 1324).

furent pillés, puis rasés ; la « *caisse fermée avec un cadenas et deux serrures* » renfermant le squelette presque complet attribué à l'Hospitalier Gérard, bien que mise sous scellés par les commissaires du directoire du district de Forcalquier à l'occasion de l'inventaire qu'ils dressèrent du 25 au 29 octobre de « *l'an premier de la République Française*⁶ », s'évanouit avec ses reliques dans la nature ; les deux bustes-reliquaires en argent qui se trouvaient dans la chapelle disparurent ainsi que leur contenu⁷ ; l'un de ces bustes qu'une tradition opiniâtre attribue au sculpteur Pierre Puget – on ne prête qu'aux riches – ne fut jamais retrouvé ; de l'autre buste, plus ancien, placé autrefois dans la chapelle du château par le frère Jean-François de Puget-Chasteuil, qui fut bailli de Manosque de 1625 à 1634⁸, on a, par bonheur, retrouvé la partie supérieure, à savoir la « *grande teste* » qui orne aujourd'hui le hall du premier étage de la mairie de Manosque⁹. Quant à la partie inférieure de ce buste, à savoir la « *moitié de corps d'argent relevé ou sont les armes de Puget* », elle a également disparu lors de la révolution de 1789.

Il subsiste encore aujourd'hui plusieurs documents relatifs à ces reliques et même quelques ossements attribués, à tort ou à raison, au premier chef de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. Un examen minutieux de ces ossements et une étude approfondie de ces documents s'imposent si l'on tient à résoudre l'épineuse question de la présence ou non, de la fin du XIII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle, des reliques du premier chef de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem dans la chapelle du château de la commanderie de Manosque. Parmi les documents encore existants, quinze paraissent pouvoir éclairer utilement notre lanterne ; les huit premiers ont trait aux reliques d'un bienheureux Giraud ou Gérald qui n'est pas autrement identifié et les sept derniers se réfèrent expressément au premier chef de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. C'est pourquoi nous examinerons et étudierons, dans un premier chapitre, successivement les documents suivants :

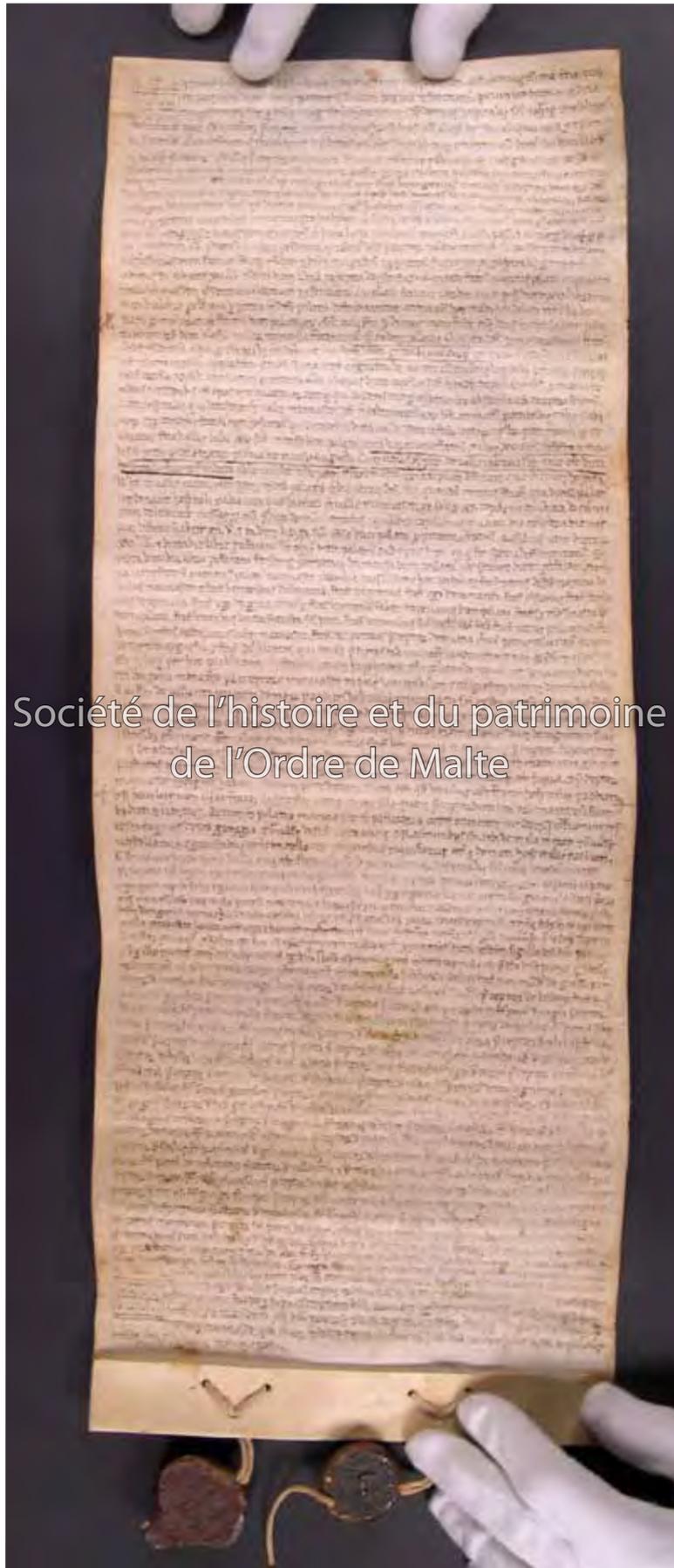
1° la fondation faite le 11 juillet 1283 par le commandeur Bérenger Monge ;

⁶ Voyez les pages 1, 7, 8 et 10 de l'inventaire effectué du 25 au 29 octobre 1792 par les commissaires du directoire du district de Forcalquier ; ce document est conservé aux Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence sous la cote AD04 1 Q 88.

⁷ Les deux bustes d'argent n'étant pas repris dans l'inventaire dont il est question dans la note 6 ci-dessus, on ne peut que conclure à leur disparition.

⁸ En effet, les armes de Puget figuraient sous ce buste, ainsi que l'attestent deux actes dressés respectivement les 2 juillet 1644 et 29 janvier 1656 par un notaire royal de la ville de Manosque actant la prise de possession du bailliage de cette ville par son nouveau bailli. Cf. Archives municipales de Manosque, KKa, 14. Je tiens à exprimer toute ma gratitude envers madame Nicole Jumel, archiviste de Manosque, qui m'a facilité l'accès aux archives de cette ville.

⁹ Ce point est controversé puisque certains soutiennent que ce buste serait celui sculpté par Pierre Puget : voyez L. de Gérin-Ricard, « Le Reliquaire de Gérard Tenque à Manosque » dans *Bulletin de la société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, juin-juillet 1933, n° 165, tome XXIV, pp. 179 à 181. Bien sûr, l'homonymie du bailli de Puget-Chasteuil et du célèbre sculpteur Pierre Puget né en 1621 a entretenu une confusion qui subsiste toujours.



Société de l'histoire et du patrimoine
de l'Ordre de Malte

Texte intégral de la fondation établie, le 11 juillet 1283, par le commandeur Bérenger Monge et figurant au recto d'un rouleau de parchemin. Deux sceaux, l'un de cire rouge et l'autre de cire noire, sont appendus au bas du document. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 56 H 4675.

2° un extrait du procès-verbal de visite de la commanderie de Manosque établi en 1338 sous le gouvernement du commandeur François de Piégut ;

3° un extrait de l'inventaire des meubles de la commanderie de Manosque établi en 1398-1400 après la mort du commandeur Jean de Savine ;

4° un extrait du procès-verbal de visite de la commanderie de Manosque établi en 1411 lorsque le frère Jean de Venterol en était le commandeur ;

5° un extrait du procès-verbal de la délibération des syndics de Manosque du 16 mai 1427 allouant un salaire à ceux qui ont porté la châsse du bienheureux Giraud pendant la procession ;

6° un extrait du procès-verbal de la délibération du 26 octobre 1486 du Conseil de la ville de Manosque relatif à une réception, au palais, des syndics de cette ville ;

7° un extrait du procès-verbal de visite de la commanderie de Manosque établi en 1495 sous le gouvernement du frère Sixte Gara della Rovere ;

8° l'inscription placée par le frère Jean de Boniface, lieutenant du grand maître Philippe de Villiers de L'Isle-Adam et bailli de Manosque, au-dessus de la porte principale du palais de la commanderie de Manosque ;

9° le procès-verbal de visite du bailliage de Manosque établi le 29 juillet 1613, lorsque le frère Arthur de Glandeves dit Pepin en était le bailli ;

10° le procès-verbal des visites effectuées les 18 et 30 avril et le 1^{er} mai 1629 par le frère Philippe Vitallix aux églises de Saint-Gérard et de Saint-Pierre à Manosque ;

11° la description de l'état du bailliage de Manosque et l'inventaire des biens de celui-ci établis le 30 juin 1635 lorsque le frère Jean-Paul de Lascaris-Castellar prend possession de ce bailliage ;

12° la description de l'état du bailliage de Manosque et l'inventaire des biens de celui-ci établis le 2 juillet 1644 lorsque le frère Henri de Latil-Entraygues prend possession de ce bailliage ;

13° la description de l'état du bailliage de Manosque et l'inventaire des biens de celui-ci établis le 29 janvier 1656 lorsque le frère Jean de Flotte-La Bastie prend possession de ce bailliage ;

14° le procès-verbal établi du 7 au 14 avril 1728 et constatant la remise de l'humérus droit du bienheureux Gérard Tunq¹⁰ à la paroisse de l'Isle du Martigues ;

15° le procès-verbal établi le 20 décembre 1749 constatant le prélèvement du chef du bienheureux Gérard destiné au grand maître Pinto de Fonseca.

Nous tenterons ensuite, dans un deuxième chapitre, en nous appuyant sur des éléments puisés dans les quinze documents que nous venons d'énumérer, de répondre

¹⁰ En ce qui concerne les appellations « Tenque », « Tunc » ou « Tunq » dont de nombreux auteurs ont affublé le premier recteur de l'Hôpital, voyez Rudolf Hiestand, *Die Anfänge der Johanniter, Sonderdruck aus Fleckenstein und Hellmann (Hrsg), Die geistlichen Ritterorden Europas*, p. 42 et note 55, ainsi que Alain Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte, Bruxelles, 1995*, pp. 102 et 103.

aux deux premières questions posées en tête de cette introduction, à savoir si les reliques qui ont reposé pendant plusieurs siècles dans la chapelle du château de Manosque, appartenaient au premier chef de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem ? Dans la négative, de qui étaient-elles ?

Enfin, nous examinerons dans un troisième et dernier chapitre les conséquences que pourraient entraîner les réponses que nous aurons données aux deux premières questions posées en tête de cette introduction, en ce qui concerne le titre de bienheureux attribué, à tort ou à raison, au fondateur de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. En d'autres termes, dans la mesure où nos recherches nous conduiraient à admettre qu'aucun des deux corps ayant reposé dans la chapelle du château de Manosque entre 1283 et 1789 ne peut être attribué au fondateur de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem et, dans la mesure où, en outre, nous aurions de bonnes raisons de croire que le corps mentionné dans la fondation du 11 juillet 1283 s'identifie à celui de saint Géraud d'Aurillac, serions-nous encore en droit de décerner à l'Hospitalier Gérard le titre de bienheureux ?

Quant aux ossements, nous avons vu qu'il y en avait de deux sortes : il y a, d'une part, ceux qui feraient partie de la translation à Manosque, peu avant le 11 juillet 1283, d'une première portion des reliques attribuées, par quelques auteurs, au fondateur de l'ordre de l'Hôpital¹¹, puis il y a, d'autre part, ceux qui feraient partie de l'hypothétique translation qu'aurait effectuée le frère Jean de Boniface, vers les années 1530-1536, d'une seconde portion des reliques attribuées par certains, également au fondateur de l'ordre de l'Hôpital¹². En ce qui concerne les ossements constituant la seconde portion, la chance a voulu qu'une partie de ceux-ci fussent retirés le 11 avril 1728 et le 20 décembre 1749 de la caisse-reliquaire de la chapelle du château de Manosque pour être transférés, puis conservés respectivement à Martigues¹³

¹¹ Comme nous le verrons plus loin, il s'agit du corps de saint Giraud mentionné dans la fondation du 11 juillet 1283 et décrit le 2 juillet 1644 comme étant « une partie des vertèbres et quelque autre pièce de relique ». Par la suite, s'ajoutera à ce corps, ainsi que le constatera l'inventaire de 1398-1400, « un bras d'argent où il y a un doigt » également attribué au fondateur de l'Ordre et quelques menues reliques.

¹² Comme nous le verrons plus loin, il s'agit d'un corps momifié, avec presque tous ses ossements, attribué au fondateur de l'Ordre et longuement décrit au procès-verbal du 1^{er} mai 1629.

¹³ Le procès-verbal de la « Remission de la relique du B[ienheureux] G[érard] Tunq » des 7-14 avril 1728 conservé en original dans le reliquaire de l'église Sainte-Marie-Madeleine de l'Isle mentionne : « Un os tout entier et sans aucune fracture de la longueur environ un pan et tiers où il y a encore quelques fibres et pellicules attachées ». La relique repose, aujourd'hui encore, dans l'église Sainte-Marie-Madeleine de l'Isle. Les églises Saint-Genest à Jonquières et Saint-Louis d'Anjou à Ferrières, qui desservent deux autres quartiers de Martigues, ont également reçu quelques vertèbres attribuées au bienheureux. Leurs reliquaires viennent d'être restaurés et sont conservés aujourd'hui dans l'église de Saint-Louis d'Anjou. Je remercie M. Jean Chausserie-Laprée, archéologue de la ville de Martigues, des renseignements qu'il m'a fournis à cet égard.



Société de l'histoire et du patrimoine
de l'Ordre de Malte

Nous voyons ici, d'un côté, le sceau rond, de cire rouge, sur cordelettes de chanvre du Grand priuré de Saint-Gilles. Il porte au centre une sorte de croix à double croisillon, accostée des lettres « χ » et « ω ». Il semble que nous puissions y lire l'inscription latine suivante : « S[anctus] conve[ntus] hos[pitalis] s[ancti] Egidii ». En français : « Le saint couvent de l'Hôpital de Saint-Gilles ». De l'autre côté, il s'agit du sceau rond, de cire noire, du grand prieur de Saint-Gilles. Il représente un agneau crucigère passant vers la gauche. Nous pouvons y lire l'inscription latine suivante : « + Sigillum Prioris sancti Egidii ». En français : « + Le sceau du prier de Saint-Gilles ». Il n'y a pas de contre-sceau. Ces deux sceaux sont appendus au bas de la fondation du 11 juillet 1283. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 56 H 4675.

et à Malte¹⁴, où ils se trouvent encore aujourd'hui. Il est clair que leur datation et leur identification éventuelles pourraient confirmer ou infirmer les réponses que nous tenterons de donner aux questions que nous avons posées en tête de cet ouvrage. Une telle expertise me paraît devoir être concluante dans la mesure où nous savons que le fondateur de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem est décédé le 3 septembre 1120¹⁵. Mais cette expertise ne dépend pas de nous et, dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons que souhaiter qu'il y soit

¹⁴ Le « verbal » du 20 décembre 1749, conservé aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône sous la cote 56 H 88, décrit comme suit la relique destinée au grand maître Pinto de Fonseca : « le chef, relique très insigne du dit Bienheureux Gérard ». Cette relique est conservée aujourd'hui dans un reliquaire d'argent placé dans une niche à gauche du maître-autel de l'église du monastère de Sainte-Ursule, à La Valette, dans l'île de Malte.

¹⁵ Cf. Alain Beltjens, *Aux origines...*, pp. 137 à 142.

procédé un jour que nous osons espérer pas trop éloigné. Quant aux ossements composant la première portion des reliques attribuées, à tort ou à raison, au fondateur de l'ordre de l'Hôpital de Jérusalem – ceux apparus au XIII^e siècle –, ils ont, selon toute vraisemblance, disparu lors de la révolution de 1789 et aucune de ces reliques n'ayant, jusqu'à preuve du contraire, jamais été prélevées autrefois d'une manière officielle et incontestable pour être vénérées ailleurs, comme ce fut le cas pour celles de la seconde portion, il ne semble plus possible de les dater ou de les identifier.

Chapitre I

Examen des documents relatifs aux reliques de la chapelle du château de Manosque attribuées, par divers auteurs, au premier chef de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

§ I.– La fondation établie le 11 juillet 1283 par le commandeur Bérenger Monge.

A.– Le texte relatif au bienheureux Giraud.

Le 11 juillet 1283, le frère de l'Hôpital Bérenger Monge (*Berengarius Monachus*), *précepteur*¹⁶ des commanderies de Manosque et d'Aix, crée une sorte de fondation aux termes de laquelle il règle l'emploi de certains des revenus de la première de ces commanderies qu'il affecte, après avoir recueilli l'accord des frères composant celle-ci, d'une part, à des messes qui seront célébrées chaque année, à la mémoire du comte Guillaume de Forcalquier, un bienfaiteur de l'Ordre¹⁷ et, d'autre part, en partie, à l'entretien de la chapelle du château de Manosque et notamment à l'achat de cierges et de suaires utilisés lors des funérailles des frères de cette maison¹⁸, en partie à régaler les frères, lors de la célébration de certaines fêtes¹⁹, d'un menu d'une qualité supérieure à celui qu'on leur servait quotidiennement. C'est ainsi qu'il dispose notamment que quinze sols seront consacrés chaque année à l'amélioration de l'ordinaire des frères qui résideront dans la commanderie de Manosque, le jour de la fête du bienheureux Giraud

¹⁶ Du latin : *praeceptor*, celui qui donne un ordre, qui commande. D'où : le commandeur.

¹⁷ Voyez la fondation faite par le frère Bérenger Monge le 11 Juillet 1283 et conservée aux Archives des Bouches-du-Rhône, 56 H. 4675 : « [...] in die obitus domini Villelmi, quondam comitis Forchalquerii, qui dictum Palatium donavit Hospitali et omnia alia jura que habebat in valle Manuasce [...] ». En français : « [...] le jour du décès du seigneur Guillaume, autrefois comte de Forcalquier, qui a donné à l'Hôpital le dit palais, ainsi que tous les autres droits qu'il possédait dans la vallée de Manosque [...] ». Voyez aussi *supra* la note 5 et Delaville Le Roulx, *Cart. III*, n° 3838.

¹⁸ Archives des Bouches-du-Rhône, 56 H. 4675 : « [...] .V. sol[idos] annuatim pro incenso albo ad opus dicte capelle [...] Item in eadem capella .V. sol[idos] annuatim pro emendis telis sudariorum et pro candelis fratrum dicti Hospitalis qui decedent in dicta valle. »

¹⁹ Il s'agit des fêtes du bienheureux Blaise, du bienheureux Giraud, des saints apôtres Pierre et Paul et de saint Pierre-aux-Liens.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com